

Recensement cantonal des sites construits
d'importance régionale et locale

Kantonsverzeichnis der Ortsbilder
regionaler und lokaler Bedeutung

Dompierre



Commune de Belmont-Broye
District de la Broye

SITE D'IMPORTANCE RÉGIONALE



L'important village agricole de Dompierre occupe une position dominante sur une colline allongée, en bordure sud-est de la plaine de la Basse-Broye, délimité au nord-ouest par la ligne ferroviaire Kerzers-Palézieux et coupé en son milieu par la route cantonale Payerne-Berne. Cette situation lui confère une silhouette de crête, ainsi qu'un développement tout à fait particulier, puisque l'expansion linéaire de l'agglomération historique, le long de la crête, est brusquement interrompue par un intéressant décrochement central, articulé autour de l'église. Cette composante principale surplombe et hiérarchise le reste du village qui, malgré les développements résidentiels, a conservé sa cohérence, son homogénéité, sa régularité, ainsi que ses qualités spatiales. Les extensions résidentielles ont, en effet, été rejetées aux extrémités nord-est et sud-ouest de l'agglomération. Isolées par des champs, elles ne sont que peu perceptibles depuis le noyau historique. Les hautes qualités historico-architecturales résident essentiellement dans le noyau principal, qui réunit les édifices communautaires (église néogothique, école et cure), une ancienne maison patricienne ainsi que deux châtelets gothique tardif. Les deux composantes secondaires, développées en village-rue, englobent par ailleurs des exemples remarquables de fermes du 19^e siècle.



Statistiques

Localité de Dompierre
Bâtiments: 743
Bâtiments protégés: 36

Qualités de situation



Hautes qualités au niveau de la valeur topographique et du degré d'urbanisation du site.

Qualités spatiales



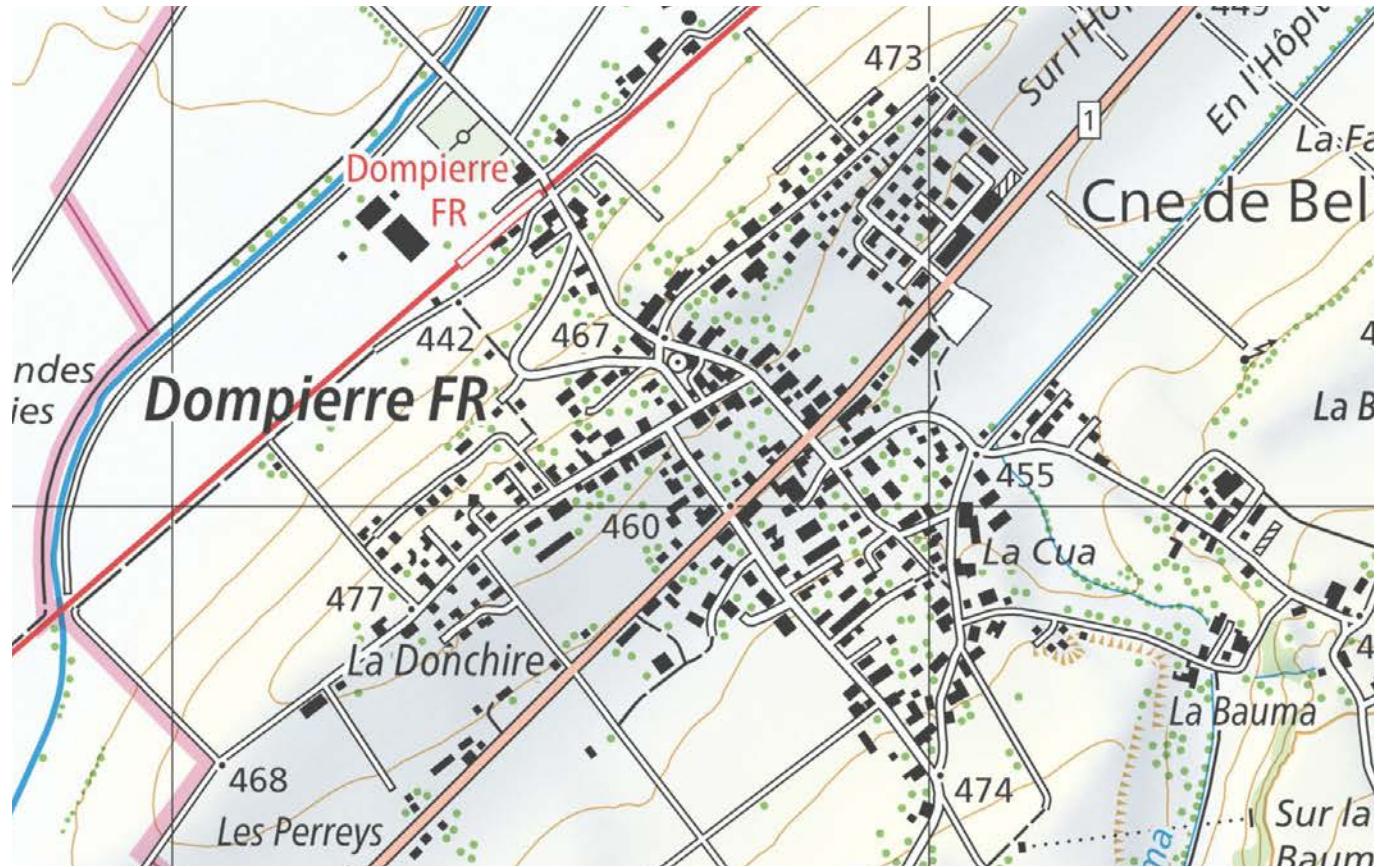
Hautes qualités dans la valeur spatiale intrinsèque de chaque partie de site ainsi que dans l'intensité des relations spatiales entre les différentes parties.

Qualités historico-architecturales



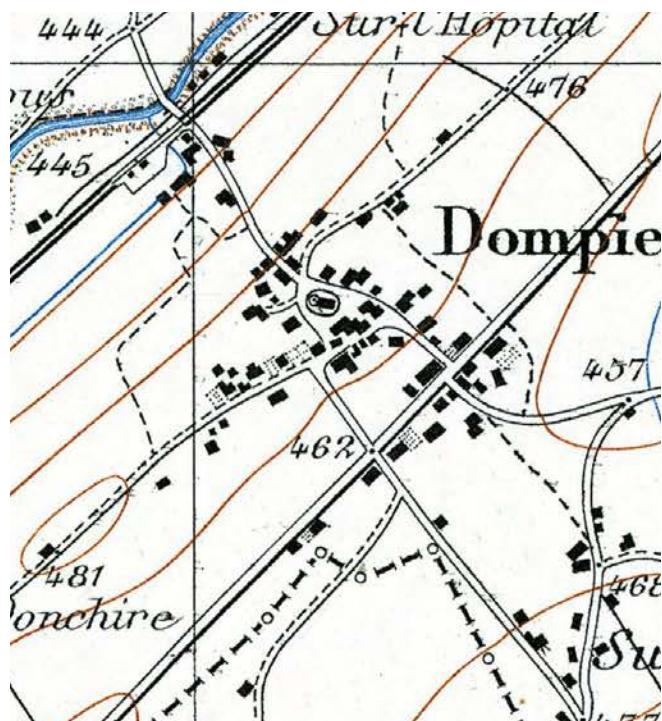
Hautes qualités au niveau de la valeur historico-architecturale des différentes parties de site et de la lisibilité des phases de croissance.

Site actuel

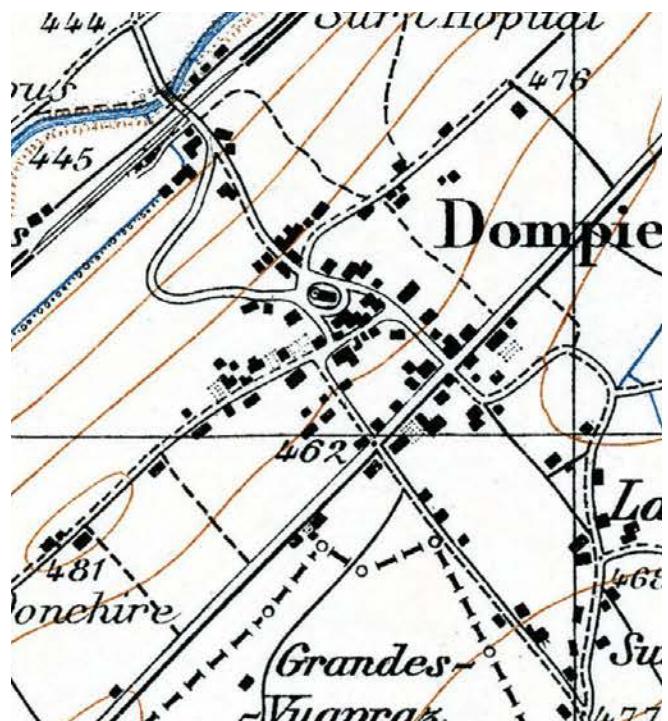


Évolution du site

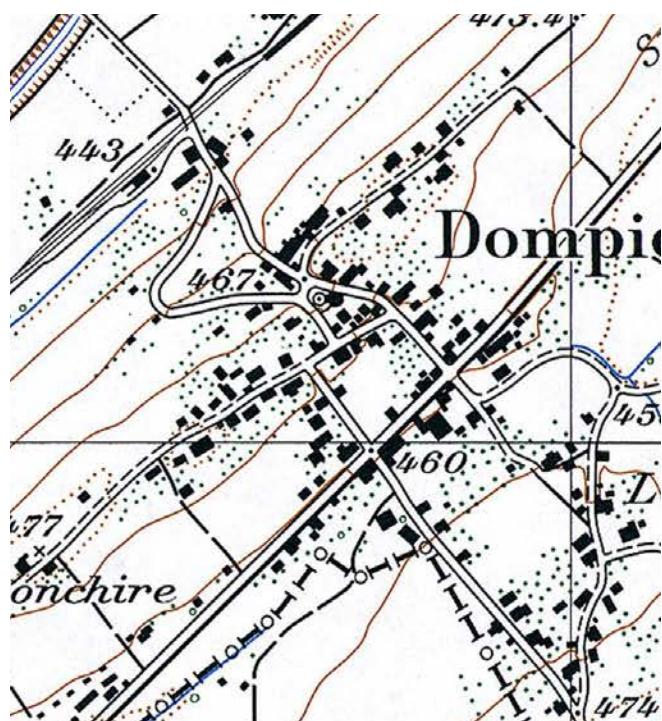
1900



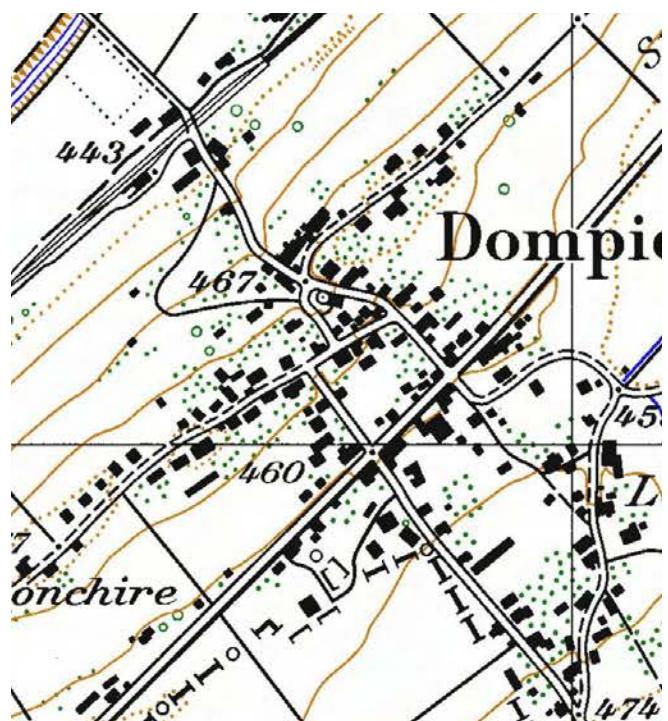
1945



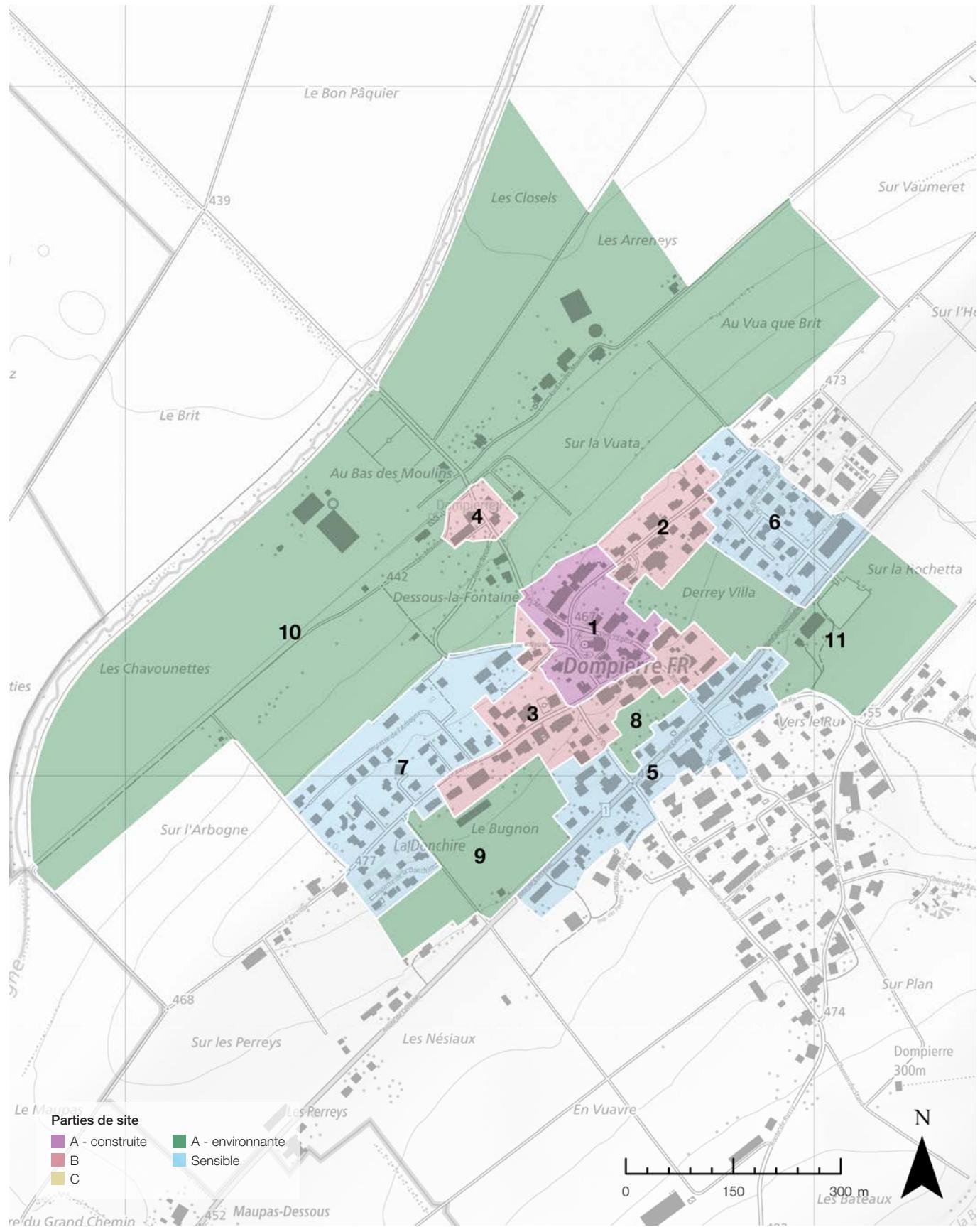
1976



1993



Parties de site



1 Noyau historique. Îlot central, articulé autour d'un carrefour principal, faisant la jonction entre la partie haute et la partie basse du village, marquant ainsi un important décrochement dans la linéarité du site originel, développé le long de la crête. Il regroupe, en une organisation assez lâche, les bâtiments les plus importants de l'agglomération, dont l'église néogothique, 1867-1869, l'école, 1824-1825, l'ancienne maison de François-Pierre de Castella de Montagny, 1776, ainsi que deux châtelets, fin 16^e-début 17^e siècle.

Recommendations: les bâtiments anciens, ainsi que leur organisation plutôt lâche dans le tissu architectural font partie intégrante des qualités de cette partie de site. Par conséquent, il est recommandé de tenir compte de cette substance ancienne, ainsi que de la matérialité des lieux, lors d'éventuelles rénovations et d'éviter toute nouvelle construction unifamiliale, qui viendrait bousculer cet équilibre originel.

2 Village – partie haute. Village-rue, formé d'un alignement linéaire de gouttereaux de fermes, 19^e et 20^e siècles, bâties au nord-est de l'agglomération, le long de la crête.

Recommendations: les bâtiments ruraux contribuent fortement aux qualités du site en structurant ce dernier, notamment par leur succession de façades. Elles sont néanmoins vulnérables, c'est pourquoi il est recommandé d'en tenir compte lors d'éventuelles rénovations, en les préservant au mieux.



Objectif de sauvegarde

A



Objectif de sauvegarde

B

3 Village – partie basse. Village-rue, formé d'un alignement linéaire de gouttereaux de fermes, 19^e et 20^e siècles, bâties au sud-ouest de l'agglomération, le long de la crête.

Recommendations: les qualités de cette partie de site tiennent avant tout à la présence de fermes et autres maisons rurales, dont les façades structurent l'espace-rue. Il est donc recommandé de les préserver et d'en respecter la matérialité au maximum lors d'éventuelles rénovations.

4 Cellule rurale. Petit regroupement isolé de bâtiments anciens d'époques diverses (16^e-19^e siècles), situé en bordure des voies de chemin de fer, marquant ainsi l'entrée de la localité depuis la plaine.

Recommendations: les fermes et autres maisons rurales sont l'essence même de cette petite cellule isolée. Il est, par conséquent, absolument indispensable de tenir compte de leurs caractéristiques propres lors d'éventuelles rénovations. Il en va de même pour les nombreux espaces non bâties, notamment les jardins, clos ou non, qui structurent les lieux et auxquels il convient également de prêter une attention particulière.



Objectif de sauvegarde

B



Objectif de sauvegarde

B

5 Route cantonale. Alignement lâche de fermes, 19^e siècle, et d'habitations, 20^e siècle, de part et d'autre de la route cantonale.

Recommendations: l'orientation claire des faîtes actuels devrait être respectée si une nouvelle implantation était prévue. Il est également recommandé de prendre en compte les vues depuis le site, en cas de nouvelles implantations, en adoptant des teintes discrètes et naturelles.



<p>6 Extension résidentielle. Quartier développé depuis la fin du 20e siècle, au nord-est de l'agglomération, directement dans la continuité de la partie haute du village et le long de la route cantonale, imperceptible depuis le cœur historique de Dompierre, car rejeté suffisamment à l'extérieur du site et isolé par la poche de verdure de Derrey Villa.</p> <p>Recommendations: il est conseillé de prendre en compte les vues depuis le site, en cas de nouvelles implantations, en adoptant des teintes discrètes et naturelles.</p>	Partie de site sensible 	Objectif de sauvegarde A
<p>7 Extension résidentielle. Quartier développé depuis la fin du 20e siècle, au nord-ouest de l'agglomération, directement dans la continuité de la partie basse du village, imperceptible depuis le reste du site grâce à sa position en contre-bas et à l'extérieur de celui-ci, ainsi que la présence de végétation aux alentours.</p> <p>Recommendations: il est recommandé de prendre en compte les vues depuis et sur le site, en cas de nouvelles implantations, en adoptant des teintes discrètes et naturelles.</p>	Partie de site sensible 	Objectif de sauvegarde A
<p>8 Jardin. Poche de verdure, petit espace vert intact articulant la partie basse du village sur la crête et le quartier le long de la route cantonale.</p> <p>Recommendations: cet « interstice » végétal délimite et articule le tissu architectural, en y instaurant un espace vert, qui « aère » l'ensemble. Il convient donc de le préserver dans la mesure du possible.</p>	Objectif de sauvegarde A	Objectif de sauvegarde A
<p>9 Le Bugnon. Etendue allongée de champs, au sud-ouest de l'agglomération.</p> <p>Recommendations: cette importante surface cultivée offre de belles échappées sur l'environnement et garantit la préservation de la silhouette de l'agglomération, ainsi que la distinction entre la partie basse du village sur la crête et le quartier le long de la route cantonale, contribuant ainsi aux qualités du site. Elle se doit donc d'être préservée en conséquence.</p> <p>10 Terres agricoles. Vaste zone de terrains agricoles, qui s'étend au nord-ouest de l'agglomération, par-delà les voies de chemins de fer, tout en englobant la cellule rurale, qui marque l'entrée de Dompierre depuis la plaine.</p> <p>Recommendations: ces terrains agricoles servent d'écrin à Dompierre, tout en lui offrant de belles échappées sur l'environnement. Il conviendrait donc de préserver ces dégagements visuels, qui participent aux qualités du site.</p>		
<p>11 Derrey Villa-Sur la Rochetta. Champs constituant deux poches de verdure, situées au nord-est de l'agglomération, à proximité directe du bourg historique.</p> <p>Recommendations: ces deux « interstices » végétaux, au milieu du tissu bâti, servent de zones tampons salutaires pour le noyau historique, qu'ils maintiennent séparé physiquement des extensions résidentielles, beaucoup plus récentes. Il est donc recommandé de les conserver afin de préserver cette démarcation au sein du site.</p>		

Éléments structurants du site



1.6 Alignement de façades



1.4 Ancien châtelet



1.5 Châtelet Mottaz





1.1 Église Saints-Pierre-
et-Paul



1.2 Maison d'école



1.3 Maison

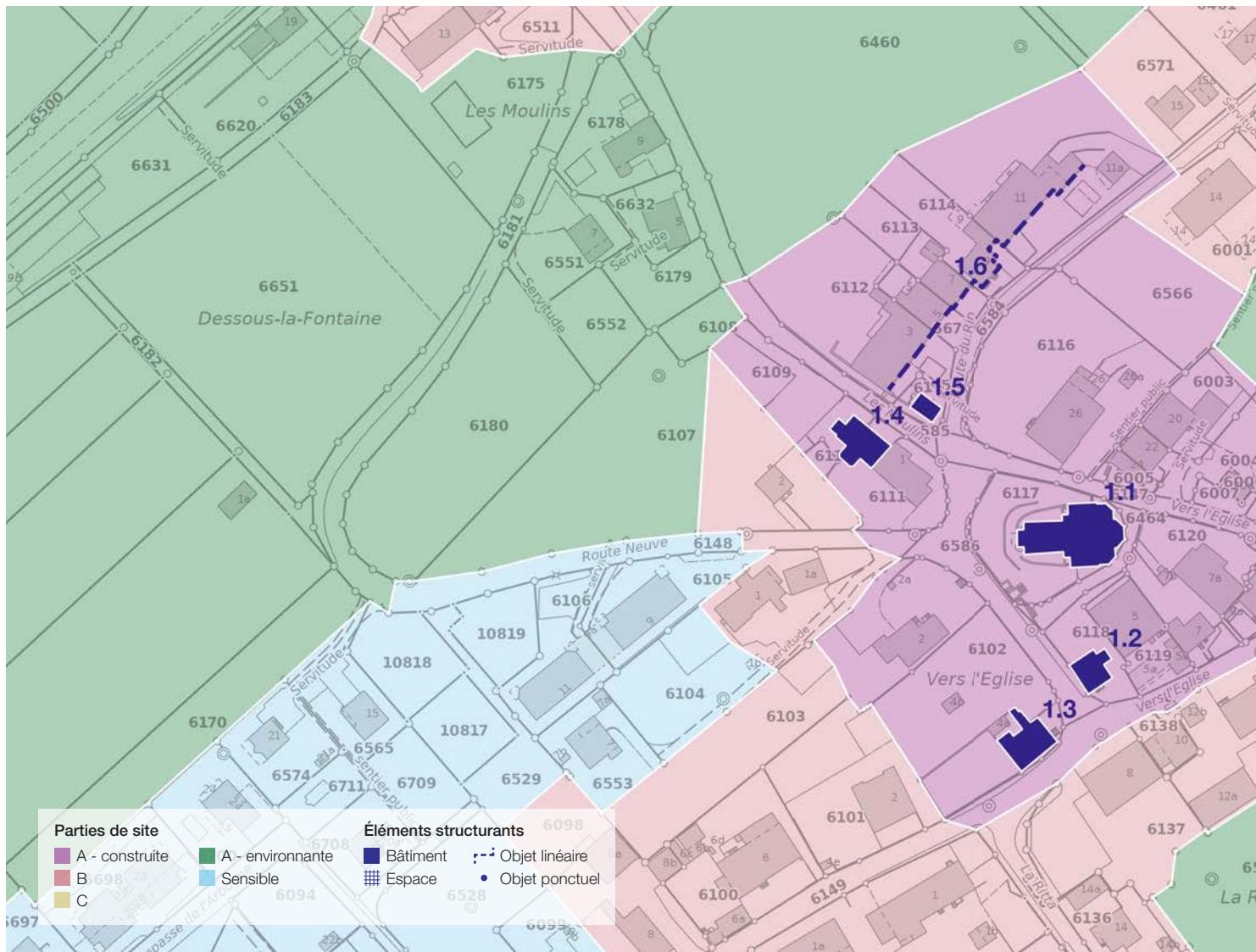


Éléments structurants du site

1.1 Église Saints-Pierre-et-Paul, 1867-1869, par l'abbé Jean-Alexandre Menoud ; restaurations, 1958-1959, 2006 et 2016. Construction néogothique bâtie sur les fondations de l'ancienne église de 1525, avec maintien de la tour-porche de 1728, à demi-hors-œuvre, nef à deux travées sous fausses voûtes d'ogives, large transept avec croisée nervurée et chœur à cinq pans sous fausse voûte nervurée. Position centrale au cœur du bourg historique, articulant l'ensemble de l'agglomération autour d'elle, entourée du cimetière ceint d'un mur.

1.2 Maison d'école, 1823-1825. « Carrée » trapue sur trois niveaux, dont un semi-enterré, sous comble en pavillon retroussé, avec chaînages d'angle à chapiteaux et petite extension au nord-est. Position centrale, à proximité directe de l'église Saints-Pierre-et-Paul, au cœur du bourg historique.

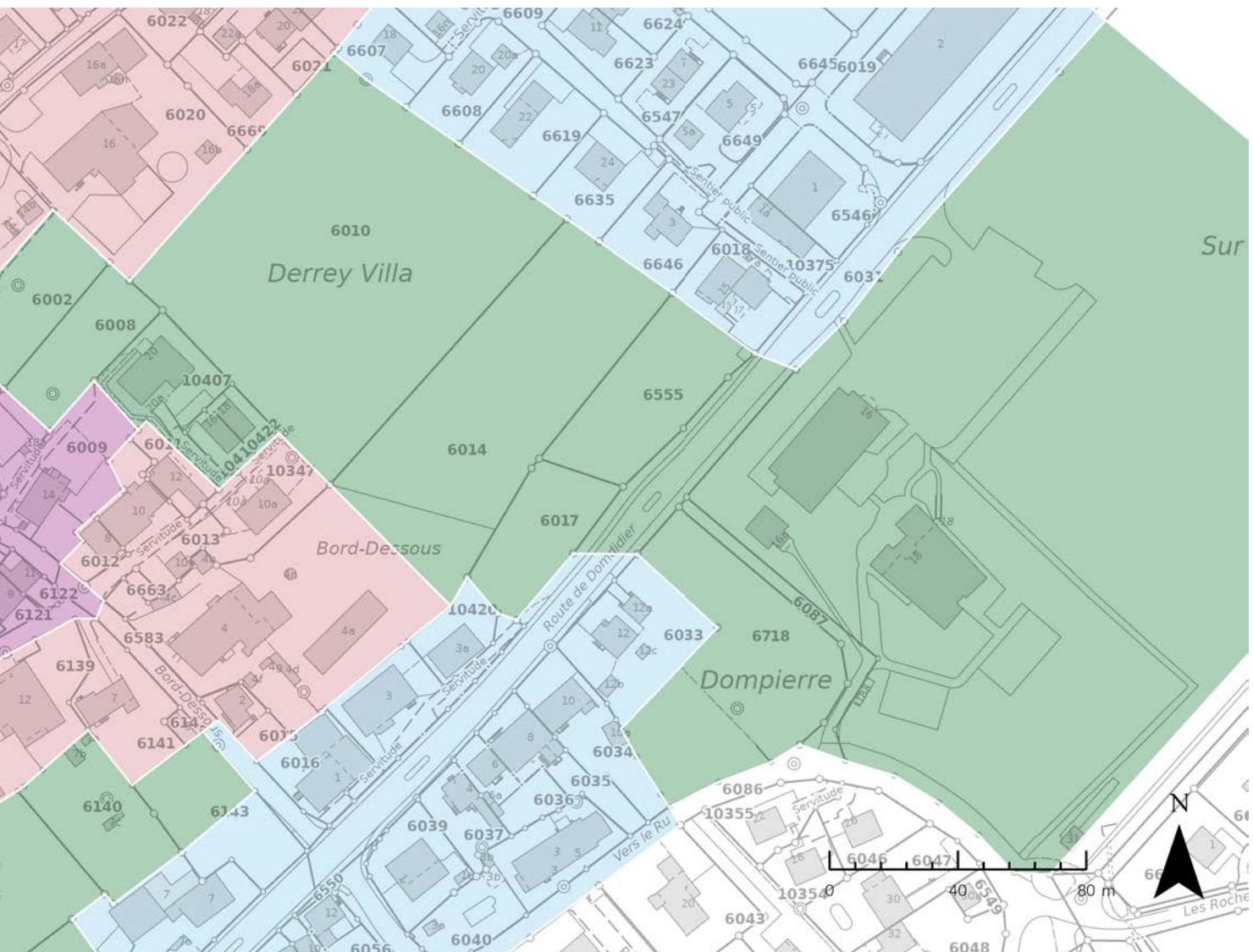
1.3 Maison, 1776, pour François-Pierre de Castella de Montagny, par Charles de Castella. Quadrilatère à deux niveaux et comble à la Mansart, avec long pan à cinq axes symétriques, autour de l'entrée centrale au sud-ouest, galerie des latrines au nord-ouest et jardin fermé au sud-ouest. Siège de la préfecture de l'arrondissement de Montagny, puis du district de Dompierre entre 1816 et 1848. Position centrale, à proximité directe de l'église Saints-Pierre-et-Paul.



1.4 Ancien châtelet, daté 1603, par le maître François Boinod (?), propriété de Marguerite Verdon, veuve de Pierre-Simon Rolliet, en 1756. Construction gothique tardif à trois niveaux et comble en bâtière, avec façade nord-est à baies en triplet, à cavet dédoublé, sur bandeau continu et inscription morale en latin. En contrebas de l'église.

1.5 Châtelet Mottaz, 3^e tiers 16^e siècle, propriété de la famille Mottaz depuis 1756 au moins ; restauration, 1974. Quadrilatère étroit en construction mixte à trois niveaux, dont un semi-enterré et comble aménagé, avec rez en maçonnerie et baies en triplet avec encadrements gothique tardif et étage en colombages avec baies en triplet pyramidal, sous toiture en bâtière à demi-croupes et pignons en berceau. Position remarquable, en vis-à-vis de l'église Saints-Pierre-et-Paul.

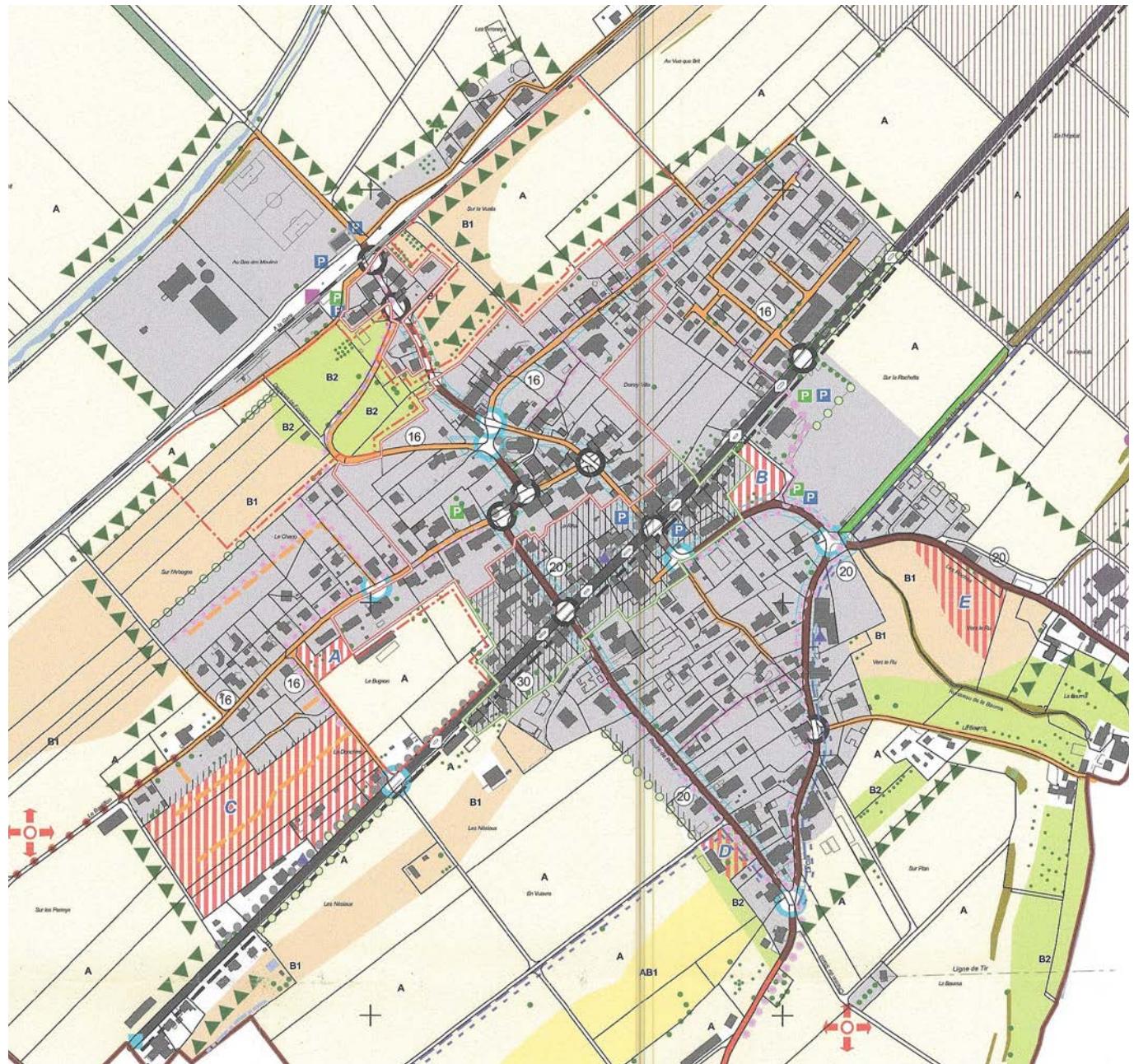
1.6 Alignement de façades, fermes, 18^e et 19^e siècles, qui encadrent la Route du Rin au nord, sur plus de 90 mètres, et structurent le carrefour, au centre du noyau historique, avec l'église Saints-Pierre-et-Paul et les deux châtelets.



Aménagement du territoire

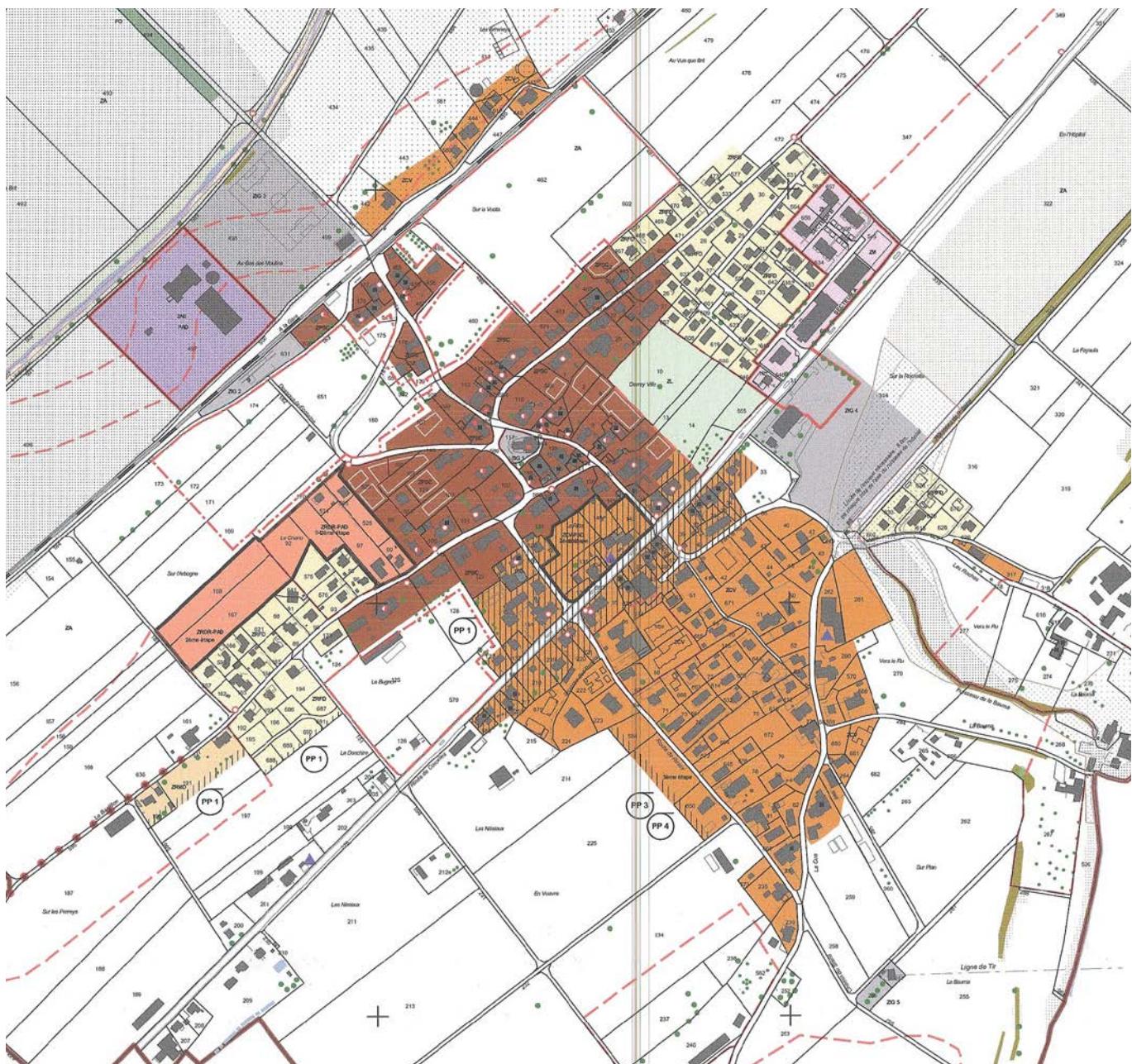
Plan directeur communal

L'extension prévue C devrait s'aligner dans le prolongement de la zone résidentielle existante sur la crête. En effet, le SCRoL n'a pas défini de partie de site environnante à cet endroit. Cette extension met en danger les vues sur le site construit depuis la route cantonale et devrait donc rester libre de toute construction.



Plan d'affectation des zones

La partie de site 8, relevée par le SCRoL, est la dernière poche de verdure à l'intérieur du site construit. Celle-ci contribue à la lecture des deux cellules distinctes de Dompierre, soit la cellule développée sur la colline et celle située le long de la route. Dans le plan d'affection, ce secteur est soumis à un PAD. Le PAD devrait soulever cette importance et permettre de plus gros gabarits le long de la route afin de sauvegarder cette partie verte. Le relevé SCRoL a sensiblement baissé l'importance de la partie le long de la route.



Notes

Le recensement cantonal des sites construits d'importance régionale et locale (SCRoL), lancé par le canton de Fribourg en 2023, complète l'inventaire ISOS de la Confédération, limité aux sites construits d'importance nationale. Il remplacera à terme le précédent inventaire établi par l'Office fédéral de la culture, dont les riches relevés, réalisés dans les années 1980-1990, ont constitué l'ossature du SCRöL. Pour le reste, l'essentiel des informations historiques contenues dans le SCRöL s'appuie sur le recensement cantonal des biens culturels immeubles, ainsi que sur le fond documentaire du Service des biens culturels (SBC).

En garantissant la qualité des données de base, ce nouvel recensement vise à assurer un développement harmonieux du territoire dans le respect de l'esprit des lieux. Parallèlement, il doit contribuer à l'émergence d'une culture du bâti de qualité qui permette de conserver vivants des villages et des paysages habités, dotés d'une identité propre.

Plus d'informations sur le SCRöL et la culture du bâti



Légende des éléments graphiques

Sites construits

Le recensement SCRöL évalue les sites construits selon trois degrés d'importance : régionale, locale et sans substance. Les sites construits d'importance régionale et locale font l'objet d'un relevé complet qui identifie les parties de site, les éléments structurants ainsi que les potentiels et risques de développement, et formule des recommandations afin de garantir leur développement qualitatif. Les sites désignés « sans substance » sont visités mais ne sont pas relevés en raison de l'absence de caractéristiques distinctives.

Qualités

Qualités de situation

Valeur topographique et du degré d'urbanisation du site.

Qualités spatiales

Valeur spatiale intrinsèque de chaque partie de site et de l'intensité des relations spatiales entre les différentes parties.

Qualités historico-architecturales

Valeur historique et architecturale des différentes parties de site et de la lisibilité des phases de développement.

Barème

● ○ ○ ○ Pas de qualités particulières

● ● ○ ○ Certaines qualités

● ● ● ○ Hautes qualités

● ● ● ● Qualités exceptionnelles

Parties de site

Les sites construits sont composés de « parties de site » qui peuvent être bâties ou non. Chaque partie de site est liée à un objectif de sauvegarde déterminé selon les qualités spatiales et historico-architecturales.

Objectifs de sauvegarde

Objectif de sauvegarde A

Ensemble bâti avec de la substance historique, ainsi qu'une structure et un caractère remarquables.

Objectif de sauvegarde A

Environnement non bâti, naturel ou agricole, important pour le caractère du site construit.

Objectif de sauvegarde B

Ensemble bâti doté d'une structure urbaine bien définie et d'un certain caractère.

Objectif de sauvegarde C

Ensemble bâti doté d'un certain caractère.

Partie de site sensible

Ensemble bâti sans caractéristique distinctive, qui possède une valeur relationnelle avec les parties de qualité.

Qualités

Qualités spatiales

Intensité de la cohésion spatiale à l'intérieur du tissu bâti et des espaces verts aménagés.

Qualités historico-architecturales

Degré de spécificité régionale et historique du tissu bâti et des espaces verts aménagés.

Barème

● ○ ○ ○ Pas de qualités particulières

● ● ○ ○ Certaines qualités

● ● ● ○ Hautes qualités

● ● ● ● Qualités exceptionnelles

Éléments structurants

Plus petites composantes du site construit, ils peuvent se trouver dans n'importe quelle partie de site. Ce sont des éléments individuels de nature diverse dont l'image et la signification est essentielle pour le caractère du site.

Bâtiments

Bâtiment unique ou groupe de bâtiments.

Espaces

Place, jardin, espace-rue, etc.

Objets linéaires

Ruisseau, alignement de façades, etc.

Objets ponctuels

Croix, arbre, fontaine, etc.

Service des biens culturels SBC

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg
www.fr.ch/sbc

Février 2026

—

Direction & concept SCRoL

Frédéric Arnaud

Rédaction

Christian Corredera | Mellie Junod-Jeannet

Cartographie & graphisme

Ilse Bahnsen

Photographies

Alain Kilar (vues aériennes) | SBC

Cartographie et base de données SIG

Service des biens culturels SBC

Service de la géoinformation SGéo

Fonds de carte

© Swisstopo, État de Fribourg

Impression

Service d'achat du matériel et des imprimés SAMI, Granges-Paccot



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC

Amt für Kulturgüter KGA